

[Français]

ARTICLES DE DÉFENSE

Question n° 1388—M. Godin:

1. Dans les entrepôts du ministère de la Production de défense, combien y a-t-il, en unités, des articles non utilisés suivants: a) sous-vêtements, b) serviettes, c) draps et couvertures, d) chemises, e) pantalons, f) chaussures, g) bas, h) échelles en bois, i) échelles en aluminium?

2. Pour chacun des groupes d'articles susmentionnés, a) quelle a été la somme déboursée par le gouvernement pour la fabrication ou l'achat de ces articles, b) ont-ils été fabriqués au Canada ou à l'étranger?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): En ce qui concerne le ministère de la Production de défense la réponse est la suivante: Direction de l'entreposage et de la distribution: 1. a) néant; b) néant; c) néant; d) 483; e) 32; f) néant; g) néant; h) néant; i) 101.

2. a) Prix d'achat: Article 1 d) 206 à \$3.50 pièce et 277 à \$3.55 pièce; Article 1 e) \$11.95 par pantalon; Article 1 i) Prix variant entre \$10.80 pour escabeaux de 5 pieds à \$65 pour échelles de 14 pieds.

b) Tous ces articles sont de fabrication canadienne.

REMARQUES: Les articles susmentionnés ont été transférés du ministère des Travaux publics au magasin n° 1 du Service des approvisionnements du gouvernement canadien et ils seront de nouveau attribués à ce ministère sur demande.

Direction du plan des approvisionnements d'urgence

1. Néant. Cependant, les pièces d'habillement neuves ou remises à neuf, figurant à la liste ci-après, dont certaines ont été achetées il y a plus de 20 ans, ont été déclarées excédentaires par le ministère de la Défense nationale et il a été proposé de demander à la Corporation de disposition des biens de la Couronne de les mettre en vente. Après vérification des marchandises il a cependant été jugé qu'elles pouvaient être utilisées par les Services du bien-être d'urgence du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social dans les cas d'urgences nationales.

Par conséquent il a été décidé de transférer ces marchandises à la Direction du plan des approvisionnements d'urgence tout en les gardant dans les magasins du ministère de la Défense nationale en divers points du Canada, les frais d'entreposage étant à la charge du ministère de la Production de défense. Une partie de ces marchandises a déjà été transférée et les dispositions sont prises quant au reste.

Des dispositions d'exécution efficaces ont été conclues entre le ministère de la Défense nationale, celui de la Production de défense et les services du bien-être d'urgence du

ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, aux termes desquelles les représentants des services régionaux du bien-être d'urgence peuvent demander la livraison de ces stocks d'habillement pour pallier un désastre local, lorsque ces marchandises sont nécessaires et qu'elles ne peuvent être obtenues rapidement d'autres sources: a) 703,051 pièces; b) néant; c) néant; d) 116,121 pièces; e) 226,909 pièces; f) 104,853 paires; g) 110,366 paires; h) néant; i) néant.

2. a) Les chiffres ci-après représentent le prix moyen de chaque article: a) \$3.50 pièce; b) ne s'applique pas; c) ne s'applique pas; d) \$3 pièce; e) \$5.90 pièce; f) \$3.70 la paire; g) \$0.85 la paire; h) ne s'applique pas; i) ne s'applique pas.

b) Tous ces articles ont été fabriqués au Canada.

[Traduction]

*LES TRAVAUX D'HIVER POUR 1966-1967

Question n° 1399—M. Irvine:

Le gouvernement a-t-il reçu du conseil municipal de London une pétition le priant d'annoncer d'avance le Programme des travaux d'hiver pour 1966-1967 qu'il faudra établir prochainement à l'égard des projets de l'année du Centenaire et, dans le cas de l'affirmative, quelles mesures le gouvernement prendra-t-il à cet égard?

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, c'est oui pour la première partie de la question.

Voici la réponse à la deuxième partie: le programme d'encouragement des travaux d'hiver est toujours établi sur une base annuelle. On annoncera dès que possible le programme de 1966-1967.

COURS DE RECYCLAGE DESTINÉS
AUX CHÔMEURS

Question n° 1407—M. Dinsdale:

1. Combien de Canadiens en chômage ont suivi des cours de réadaptation a) en 1963-1964, b) en 1964-1965, et c) en 1965-1966?

2. Combien ont terminé les cours dans chacune des années susmentionnées?

M. John C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): 1. Nombre de Canadiens en chômage qui ont suivi des cours de recyclage: a) 48,923 en 1963-1964; b) 59,840 en 1964-1965; c) 79,623 en 1965-1966.*

2. Nombre de Canadiens en chômage ayant terminé les cours: a) 18,081 en 1963-1964; b) 20,917 en 1964-1965; c) 33,199 en 1965-1966.*

*Il s'agit de chiffres préliminaires pour 1965-1966; les chiffres définitifs seront disponibles vers le 31 mai 1966.